

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.08

Personnel – Création de postes

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 26 septembre 2001

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Conformément au principe de libre administration et dans le respect des règles légales fixées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ont vocation à définir et à créer les emplois permanents nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

La nécessité de prendre en charge, pour la fin de cette année ou pour le début de l'année prochaine, l'exploitation de l'Ecopole de BOUROGNE et de ses installations connexes me conduit à vous proposer la création d'emplois de façon à garantir la qualité des services à rendre à la population.

Ainsi, la création d'un emploi est l'acte pour lequel l'organe délibérant décide, pour répondre à un besoin, d'inscrire :

- d'une part, un crédit au chapitre budgétaire,
- d'autre part, le ou les emplois correspondant à ce crédit.

Le ou les emplois ainsi créés par l'assemblée délibérante sont inscrits au tableau des effectifs sur lequel figure, par grade, par cadre d'emplois ou par fonction, l'ensemble des emplois permanents.

Au regard de ces précisions, je propose au Comité Syndical de délibérer sur les créations de postes présentées ci-après, sachant que :

- les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2002 après passage en Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) en janvier 2002.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver les créations de postes suivants :

CATEGORIE A

a) Filière Administrative

Néant

b) Filière Technique

Néant

CATEGORIE B

a) Filière Administrative

– un poste dans le **Cadre d'Emplois des Rédacteurs Territoriaux**,

–

b) Filière Technique

– un poste dans le cadre d'**Emplois des Technicien Territoriaux** chargé notamment de la direction technique de l'Ecopole et de ses installations connexes,

– deux postes dans le cadre d'**Emplois des Contrôleur de Travaux Territoriaux**,

CATEGORIE C

a) Filière Administrative

– deux (2) postes dans le cadre d'**Emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux**,

– un poste dans le cadre d'**Emplois des Agents Administratifs Territoriaux**,

b) Filière Technique

- deux postes dans le cadre d'**Emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux**,
- vingt cinq postes dans le cadre d'**Emplois des Agents Techniques Territoriaux**,
- trois postes dans le cadre d'**Emplois des Conducteurs Spécialisés Territoriaux**,
- trois postes dans le cadre d'**Emplois des Agents de Salubrité Territoriaux**,
- un poste dans le cadre d'**Emplois des Agents d'Entretien Territoriaux**.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, annexé au présent rapport, l'organigramme fonctionnel décrivant le mode de fonctionnement envisagé pour l'usine.

M. le Président demande à M. BRIQUET futur Directeur de l'usine de commenter l'organigramme présenté.

M. BRIQUET présente les futurs besoins en personnel de l'usine en indiquant l'attribution des différents postes site par site.

A l'issue de cette présentation, M. le Président indique que l'accord avec le personnel de l'UIOM de BELFORT, pour le déplacement de celui-ci à l'UIOM de BOUROGNE, est en phase de finalisation

M. GUYON rappelle, en sa qualité de Président du S.I.C.T.O.M., que du personnel actuellement employé à la société VIDOR travaille sur le site de ETUEFFONT et qu'il lui semble logique qu'une partie du personnel puisse être repris dans la future organisation.

M. le Président prend acte de cette intervention et rappelle qu'il a été saisi de la même demande de la part du Président du S.I.V.O.M..

Le Comité Syndical après avoir entendu toutes ces explications, à l'UNANIMITE, décide :

- la création des 34 postes décrits dans le rapport de présentation,
- de POURVOIR dès le 15 octobre 2001, ces postes au fur et à mesure des besoins, en sachant qu'une provision de 2.760.000 F été inscrite au B.P. 2001,

- d'INSCRIRE au B.P. 2002 les crédits correspondants après passage en Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

Ainsi délibéré à l'Hôtel de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine le mercredi 26 septembre 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 3 octobre 2001, conformément au C.G.C.T.

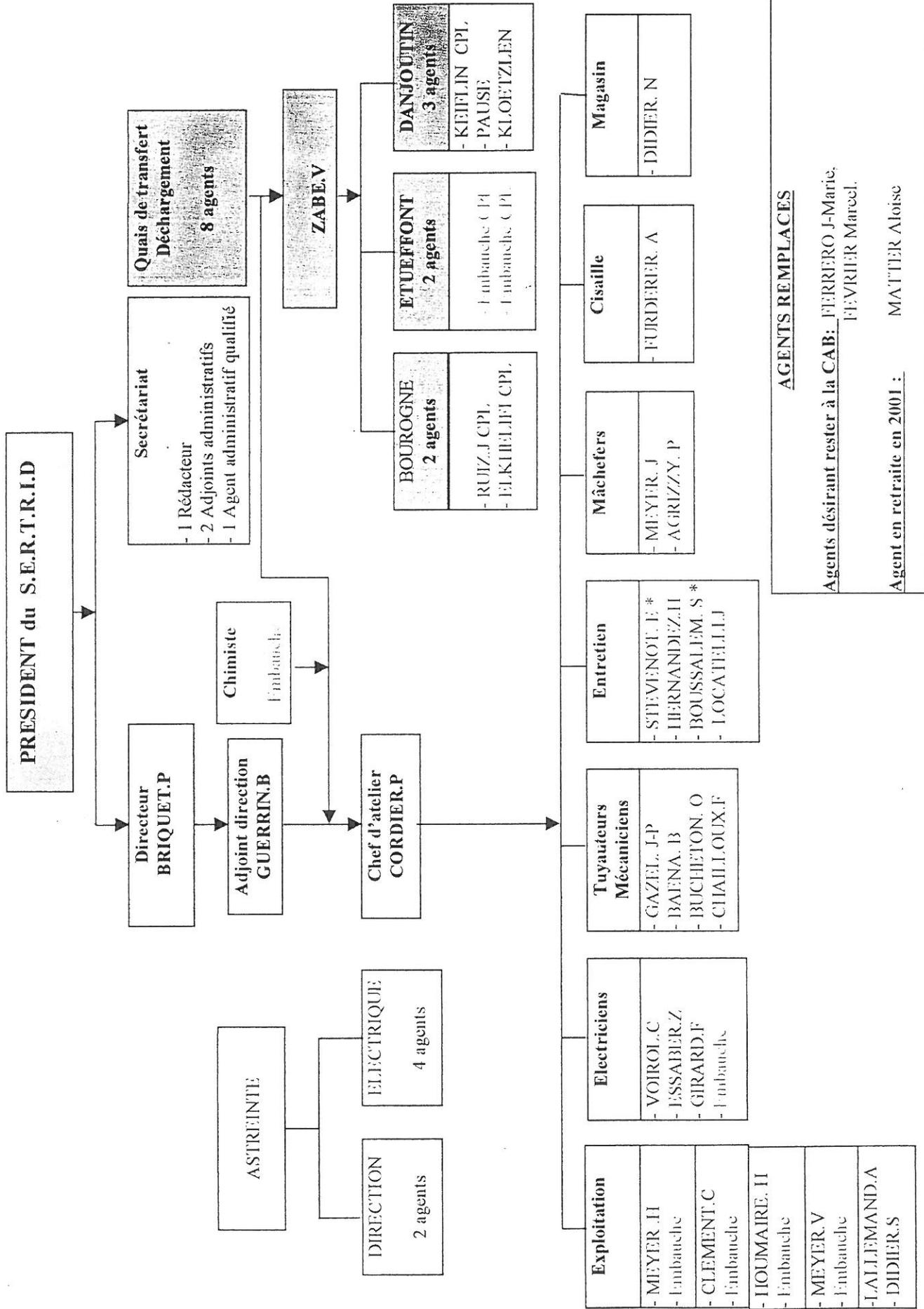
Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



AGENTS REMPLACES

Agents désirant rester à la CAB: FERRERO J-Marie,
FEVRIER Marcel.

Agent en retraite en 2001: MATTEI Aïsoise